

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : six juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 12

Procurations : M. Thomas PEYRAUD, donne pouvoir à M Alain DURIS

M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Thomas PEYRAUD, M. Alan DUVAL

Secrétaire de séance : M Alain DURIS

Objet : PROJET DE VALORISATION DE L'ITINÉRAIRE « GRANDE BOUCLE DU PARC » PAR LA CREATION CONTEMPORAINE : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACCUEIL D'UNE CREATION ;

Depuis 2019, la « Grande Boucle du Parc - Vaque Veire », produit d'itinérance de 200 km permet aux visiteurs mais aussi aux habitants de (re)découvrir les communes du Parc. Cette itinérance, mise en place par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, jouit d'une certaine renommée.

Désireux de poursuivre le développement de cette offre touristique, le Parc propose aux communes traversées par la Grande boucle une valorisation faisant appel aux savoir-faire des Métiers d'art.

Cette valorisation consistera en la pose de neuf créations des Métiers d'art le long de la Grande boucle (une par étape). Leur conception fait actuellement l'objet d'une résidence de recherche par neuf créateurs, en partenariat avec l'IPAMAC (Inter-Parcs Massif central) et le Pôle expérimental des métiers d'Art de Nontron et du Périgord Limousin. Les œuvres, dont l'acquisition se fera, dans un second temps, par commandes par le Parc, viendront mailler l'itinérance et feront l'objet d'une promotion.

Notre commune, concernée par l'étape 6, a été sélectionnée pour la pose d'une œuvre Métiers d'Art. Elle aura pour sujet « le Diable »

La commune a proposé que cette création prenne place sur la parcelle **section AB 153** ce que le Parc a accepté.

Le Parc conventionnera avec les communes qui accueilleront les créations pour gérer l'installation, l'entretien, etc. de celles-ci. Ces conventions feront l'objet de futures délibérations. D'ores et déjà, il nous est demandé de nous engager par un accord de principe sur l'accueil de la création afin que les professionnels puissent proposer des œuvres en adéquation avec les lieux dans lesquels elles prendront place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **De donner** un accord de principe pour la pose d'une œuvre Métiers d'art sur la parcelle section AB 153
- **De donner** assistance au Parc dans la mise en œuvre de ce projet

Fait à Saint-Auvent le 18 juin 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING 